

Alger le 7 Avril 2024

Communiqué de presse

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie M. Salah Eddine TALEB a procédé le dimanche 7 avril 2024 à l'installation du Comité National des Paiements (CNP) au niveau de la Banque d'Algérie et ce dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Loi Monétaire et Bancaire.

Conformément à la Loi Monétaire et Bancaire, le Conseil National des Paiements est présidé par le Gouverneur et compte les membres suivants :

- Les représentants des ministères des finances, de la justice, du commerce, de la poste et des télécommunications, de la numérisation, de l'économie de la connaissance, des start-up et des micro-entreprises, de rang de directeur général, au moins ;
- Deux (2) représentants de la Banque d'Algérie, de rang de directeur général ;
- Le directeur général d'Algérie poste ;
- Un représentant de la direction générale de la sécurité intérieure ;
- Un représentant du commandement de la gendarmerie nationale ;
- Un représentant de la direction générale de la sûreté nationale ;
- Un représentant de l'association des banques et établissements financiers ;
- Un représentant de l'organe interbancaire en charge de la monétique ;
- Un représentant du centre monétique interbancaire ;
- deux (2) experts désignés en raison de leur compétence dans le domaine.

Le conseil national des paiements a notamment pour mission, l'élaboration du projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiements scripturaux, visant la bancarisation des transactions et le renforcement de l'inclusion financière.